



Recours contre fonctionnalité supprimée sur un appareil

Par **poc**, le **17/06/2010** à **21:06**

Bonjour,

J'ai acheté il y a quelques temps une console de jeux (PS3) contenant plusieurs fonctions, récemment Sony a décidé de supprimer une des fonctions "Star" de la console!

Le contrat de vente dans la boîte de la console stipule en effet que Sony se réserve le droit d'ajout et de suppression de fonctionnalités, mais une directive européenne (1999/44/CE du 25 mai 1999) interdit ce genre de pratique!

Quels sont les recours possibles? Car si je décide de conserver sur mon appareil la fonction concernée, je ne peux plus m'en servir pour les derniers logiciels en date pourtant prévus pour cette plateforme!

Cordialement